

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L' AISNE
COMMUNE DE CORBENY**

(31 mai 2013)

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU TRENTE ET UN MAI DEUX MILLE
TREIZE**

Sous la Présidence de Monsieur Philippe DEBOUDT, Maire,

Etaient présents : DEBOUDT Philippe, BERSANO Francis, JASINSKI Jean-Claude, HERBULOT Odile, SAILLARD Eric, GRANDJEAN Patrice, MAQUIN Stephan, OLIVIER Marc, LACAILLE Thérèse.

Etaient absents représentés : STOPINSKI Renaud représenté par DEBOUDT Philippe, DELCOURT Bruno représenté par SAILLARD Eric, RASSEMONT Véronique représenté par BERSANO Francis, LOPES Manuel représenté par JASINSKI Jean-Claude.

Absents excusés : Néant.

Convocation : 27 mai 2013

I - APPEL DES CONSEILLERS : Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance.

II - APPROBATION DU PROCES VERBAL de la réunion du conseil municipal du 26 avril 2013.

III - ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

A l'unanimité, Madame HERBULOT Odile est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le premier point à l'ordre du jour doit être reporté, la loi ayant évoluée, le sujet sera abordé lors d'un prochain conseil municipal.

IV 28 2013 CONVENTION CONSEIL GENERAL :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les parcelles concernées par les futures installations de la nouvelle STEP sont grevées en cas de travaux par les fouilles archéologiques. Par conséquent afin d'autoriser le Conseil Général, le service des musées et de l'archéologie, a effectué ces fouilles, il est nécessaire de signer une convention relative à la réalisation du diagnostic. Les parcelles soumises aux fouilles sont : AC 190, ZH 32 et ZI 22. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention, autorise Monsieur le Maire à la signer, à l'unanimité des membres présents.

V 29 2013 CONVENTION ERDF :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée présente que pour la construction de la nouvelle STEP, des aménagements électriques sont nécessaires. Par conséquent, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des conventions d'ERDF (pour la participation financière communale pour les travaux) et de DRTP (pour l'autorisation de mise à disposition de terrain communal pour les armoires électriques et les autorisations de passage de câbles), autorisent Monsieur le Maire à signer les différentes conventions, à l'unanimité des membres présents.

VI 30 2013 DELIBERATION FORAGE EAU POTABLE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une réunion a eu lieu concernant les travaux de forage pour l'eau potable avec l'ARS, le maître d'œuvre (ANTEA), l'enquêteur public, l'agence de l'eau. Le dossier concernant la révision du périmètre de protection est en cours, il est maintenant nécessaire de délibérer sur la suite des travaux, à savoir le comblement ou non de l'ancien forage.

En raison de la mise en service des deux nouveaux forages destinés à remplacer l'ancien forage défaillant le conseil municipal décide de l'abandon définitif de l'ancien forage.

VII 31 2013 AMORTISSEMENT BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire rappelle le Conseil Municipal avait décidé d'amortir la lagune actuelle sur 40 ans. Les travaux de la nouvelle STEP devant démarrer cette année, il serait souhaitable de finir l'amortissement de l'ancienne lagune avant de commencer l'amortissement de la nouvelle STEP.

Par conséquent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'amortir les numéros d'inventaire 1, du budget eau et assainissement, soit : 68 124.12 € sur 3 ans, au lieu de 40 ans à compter de 2013.

VIII 32 2013 FINANCEMENT STEP :

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire rappelle que pour les travaux de la STEP, il est opportun de recourir à un financement d'un montant total de 600 000 EUR.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre établie par la Caisse d'Epargne, agissant tant pour lui même régie par les articles L. 515-13 à L.515-33 du Code monétaire et financier.

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt

Le Conseil Municipal contracte, auprès de la caisse d'épargne, un prêt dénommé Taux Fixe à échéance trimestrielle d'un montant de 600 000 EUR dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée : 20 ans

Taux Fixe : 4.32 %

Mode d'amortissement : constant

Périodicité des échéances : trimestrielle

Type de prêt : prêt long terme

Commission d'engagement : 1 200 €

Base de calcul des intérêts : 30/360

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire est autorisée à signer le contrat de prêt.

IX QUESTIONS DIVERSES :

Travaux STEP : l'ensemble des financements ayant été retenus, un courrier a été adressé à la SAUR et l'entreprise GOREZ afin de savoir s'ils maintiennent leur proposition de marché de 2012. L'entreprise GOREZ nous a informé maintenir sa proposition comme notifié dans le marché. Une parcelle concernée par les fouilles archéologiques a dû être évacuée de la terre qui avait été stockée, pendant deux jours les agriculteurs de Corbény et l'entreprise GENARD ont effectués les travaux.

Travaux RD1044 : Les travaux du carrefour de l'Eglise devraient être terminés en semaine 23. Il sera demandé au Conseil Général, pour la suite de la réfection de la RD1044, que la signalétique soit mieux adaptée afin que les automobilistes comprennent que Corbény sera accessible malgré les travaux.

Terrain de l'ancien hydromel : Monsieur MAQUIN demande si les arbres du terrain de l'ancien hydromel pourraient être taillés, ils sont actuellement dangereux à la circulation. Monsieur le Maire l'informe que des photos ont été effectuées et un courrier sera adressé au propriétaire qui devra faire le nécessaire.

La séance est levée à 21 h 30

DELIBERATIONS :

28 2013 CONVENTION CONSEIL GENERAL

29 2013 CONVENTION ERDF

30 2013 DELIBERATION FORAGE EAU POTABLE

31 2013 AMORTISSEMENT BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

32 2013 FINANCEMENT STEP

DEBOUDT Philippe,

BERSANO Francis,

JASINSKI Jean-Claude,

HERBULOT Odile,

MAQUIN Stephan,

SAILLARD Eric,

GRANDJEAN Patrice,

OLIVIER Marc,

LACAILLE Thérèse,

Vu par Nous, Philippe DEBOUDT, Maire de la Commune de CORBENY, pour être affiché le 03 juin 2013 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.